



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

Appel d'offres déchetterie industrielle

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le 02 février 1996 nous avons arrêté notre usine d'incinération des ordures ménagères.

Depuis cette date, l'usine fonctionne en Centre de Transfert : les déchets sont rechargés dans des camions pour être transférés vers une décharge privée.

Cette situation temporaire risque de perdurer.

Des aménagements sur l'installation sont à effectuer. Pour des raisons de sécurité, il faut déconstruire les fours et leurs annexes qui ne seront plus utilisés, remettre en état des locaux et bâtiments qui continuent à être utilisés, suivant l'avis du CHS.

Pour éviter des mises en décharge il serait peut être utile d'effectuer un tri sur les déchets industriels banals (5 500 tonnes par an) et de recycler ce qui peut l'être (palettes, papiers / cartons, plastiques, métaux), sous réserve des coûts et de l'équilibre global de notre budget annexe déchets.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation établi par les services municipaux.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer les consultations d'appel d'offres comprenant deux tranches :
 - . 1 tranche ferme : déconstruction,
 - . 1 tranche ferme : remise en état locaux et bâtiments,
 - . 1 tranche conditionnelle : aménagement de la déchetterie industrielle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD